

À prime abord, il peut sembler pratiquement impossible de mettre en place les mesures internationales coordonnées qui s'imposent. On trouve bien peu d'exemples de pays qui ont consenti à imposer des limites spécifiques à leurs activités économiques pour des raisons environnementales. Par ailleurs, il demeure difficile de savoir quelles institutions internationales utiliser et comment les investir du pouvoir nécessaire. L'opinion du milieu scientifique quant à la nécessité d'agir est loin d'être unanime et le degré d'engagement varie grandement à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre. En outre, il arrive souvent que certaines régions ou certains secteurs refusent de faire les frais d'un problème qui préoccupe par ailleurs l'ensemble d'une communauté.

Ces problèmes et d'autres influent sur l'attitude du Tiers-Monde. Ces pays considèrent généralement que l'effet de serre est un problème créé par l'industrialisation des pays développés, et pour lequel une compensation leur est due. Ils tiennent fermement à leur souveraineté et se montrent réticents, par exemple, à des mesures internationales qui supposent un contrôle sur leurs forêts tropicales. Dans certains cas, les gouvernements exercent un contrôle très limité sur l'usage que les populations rurales font des forêts, du sol ou de l'eau, ou sur le mode de développement des zones urbaines. Dans la plupart des cas, ils sont préoccupés par les contraintes de la pauvreté, les conflits internes et l'insécurité économique, problèmes à côté desquels les questions environnementales leur paraissent une préoccupation fort secondaire.

Dans des circonstances normales, de tels obstacles suffiraient à compromettre pour plusieurs années toute action positive. Mais ce ne sont pas des circonstances normales, et nous avons quelque raison de croire qu'il nous est possible de faire d'importants progrès au plan international.

Les prochains mois et les prochaines années seront critiques; il y a à cela deux raisons : la première est la nécessité largement reconnue d'agir ensemble sans plus tarder pour protéger l'environnement. La seconde, c'est que la conjoncture internationale se prête particulièrement bien à une coopération. L'ONU a retrouvé son prestige. Les superpuissances ont commencé à collaborer. De nouveaux accords commerciaux libèrent de nouveaux horizons, que ce soit en Europe, avec notre propre Accord de libre-échange ou dans le cadre des NCM.

Ces circonstances créent une responsabilité particulière pour le Canada. Nous jouissons d'une excellente réputation au plan international tout comme dans le domaine de l'environnement, et nous sommes déterminés à mettre à profit ce double avantage.